

Remise en culture des terres en friche

Objectifs

Choisir une solution adaptée pour l'accès et la remise en culture d'un terrain en friche.

Pré-requis

Aucun

Contenu

Le 29 février :

Fonctionnement écologique des zones en friche,

Méthode de diagnostic du sol par les plantes

Reconnaissance floristique et étude de micro-profil de sol

Mise en pratique sur 1 à 2 zones de friche, avec élaboration d'un plan de remise en culture

Le 7 mars :

Matinée

Prestation et coûts de défrichage et de remise en culture,

Subventions et financement pour le défrichage

Après-midi

Négocier avec un propriétaire pour accéder au foncier,

Procédure des terres incultes : législation, exemples et spécificités départementales.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par I

Plus de renseignements

Maëlig LE CUNFF

contact@adear13.com

ADEAR des Bouches du Rhône

2 avenue du Colonel Reynaud

13660

ORGON

Tel. 04.90.55.17.86

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)

Dates, lieux et intervenants

29 févr 2016

09:00 - 17:00 (7hrs)

A définir selon les friches étudiées

13

Miguel Neau, botaniste et analysite de sol par la méthode des plantes bio-indicatrices de Minuartie

07 mars 2016

09:00 - 17:00 (7hrs)

A définir selon l'origine des participants

13

Entrepreneur de travaux en défrichage, Conseil général (financement et accès au foncier), autres intervenants sur l'accès au foncier

Financier(s)



Accompagner Former Cultiver l'avenir

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON